

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

29 juin 2021

Date d'affichage :

9 juillet 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 5 juillet le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 29 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY (à partir de la question n° 2), MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 2), M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON (à partir de la question n° 2), MACHANEK, NIORT, MM. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 15), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Mickaël SEMANA

Mme Hélène BERTHELEMY, Conseillère Municipale

absente à la question n° 1

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Anne VEYLAND

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

absente à la question n° 1

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Véronique LYON, Conseillère Municipale

absente à la question n° 1

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale

absente à partir de la question n° 16

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2021**

QUESTION N° 12

OBJET : Avenant au BEA avec le Golf de Riom : mise à disposition de la parcelle YO n°10

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 22 juin 2021, par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 23 juin 2021 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 24 juin 2021.

Le Golf de Riom est preneur d'un bail emphytéotique administratif (BEA) avec la Commune en date du 27 avril 2004 pour les parcelles qu'il occupe (YO 378, 377, 261, 288, 514, 515). En l'espèce le bail a été conclu pour une durée de 30 années et son échéance est prévue au 31 décembre 2033.

L'association souhaite procéder à l'extension du Golf sur la parcelle YO n°10.

La parcelle YO n°10 vient d'être intégrée au patrimoine de la Commune par acte notarié du 26 avril 2021, après rétrocession par l'EPF SMAF à la Commune de Riom.

L'association va également engager des travaux qui visent la rénovation de la partie la plus ancienne (les trous 1 à 9) du parcours. Un emprunt de 250 000 euros sur 15 ans est sollicité auprès de la Caisse d'épargne. Afin que la durée de l'emprunt soit couverte par la durée du bail, l'association sollicite une prolongation du BEA jusqu'en 2040.

Il est proposé d'accepter des avenants permettant à la fois d'intégrer la parcelle YO n°10 au périmètre géré par l'association au titre du BEA, par un avenant, et de prolonger celui-ci jusqu'au 31 décembre 2039 afin de permettre la mise en œuvre du projet de rénovation et d'extension du Golf de Riom.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser l'intégration de la parcelle YO n°10 au Bail Emphytéotique en cours avec l'association du Golf de Riom et sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2039,**
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 5 juillet 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL